

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 153, insérer l'alinéa suivant :

« Le développement de systèmes d'intelligence artificielle dans le monde judiciaire s'accompagne d'une réflexion sur les limites, les risques et les opportunités que présentent ces systèmes. Ils pourront être mis en œuvre seulement après qu'une phase d'expérimentation ait démontré leur utilité et après une concertation des personnels judiciaires concernés. Les systèmes d'intelligence artificielle ne doivent pas empiéter sur le pouvoir de décision du magistrat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire parmi les objectifs du plan numérique le développement strictement encadré des systèmes d'intelligence artificielle dans le monde judiciaire.